

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE 4 AVRIL 2023 À 19 H, À LA SALLE  
DU CONSEIL, 118, AVENUE DES CÈDRES À BRIGHAM**

---

Sont présents à l'ouverture mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault, sous la présidence du maire, monsieur Steven Neil.

Était absent monsieur le conseiller Daniel Meunier.

Assiste également à la réunion monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation des procès-verbaux de la séance du 7 mars 2023
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
  - 6.1 Carte d'achat VISA**
  - 6.2 Souper homard de l'Association des pompiers de Bromont inc.**
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Demande de dérogation mineure DM 2023-0001**
  - 7.2 Avis de motion – Règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro 06-102 pour ajouter à l'article 38 des spécifications quant à la dimension des terrains de la zone A-42, soit concernant leurs superficies, leurs frontages et leurs profondeurs**
- 8 Voirie
  - 8.1 Reddition de compte MTQ 2023**
  - 8.2 Appel de propositions 2023-07 – rapiéçage**
  - 8.3 Offre de services – fossés**
- 9 Eaux usées et eau potable
- 10 Environnement
- 11 Sécurité publique
- 12 Loisirs et culture
  - 12.1 Ententes pour l'utilisation du terrain de balle du parc Gilles Daigneault**
- 13 Varia
  - 13.1 Marché fermier de Brigham – projet communautaire – autorisation**
  - 13.2 Adoption – Règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro 06-102 – premier projet**
- 14 Période de questions
- 15 Levée de l'assemblée

**2023-073**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

---

**2023-074**  
**ADMINISTRATION**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2023**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance du 7 mars 2023.

---

**2023-075**  
**ADMINISTRATION**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant **299 351.46 \$** et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Bell Mobilité	Facture mensuelle pour le service de cellulaires	314.76 \$
Bell Canada	Facture mensuelle pour le téléphone du Pavillon Gilles Giroux	73.47 \$
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER des employés	3 303.56 \$
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	7 228.00 \$
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	4 919.63 \$
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	13 506.75 \$
S.C.F.P.	Remise mensuelle des cotisations syndicales	208.99 \$
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	337.33 \$
VISA Desjardins	Factures mensuelles - cartes approvisionnement	4 376.24 \$
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 541.00 \$
Industrielle Alliance	Contribution mensuelle au REER de l'employé	730.30 \$
Pitney Bowes Global Credit	Location de timbreuse du 1er avril au 30 juin 2023	159.98 \$
Manon Caron	Remboursement des frais de poste Canada pour le bulletin municipal	547.74 \$
Doherty Nicholas, Rondeau Amélie	Remboursement de taxes trop payées en 2023	394.79 \$
Alarme Top sécurité	Fourniture et installation d'une sonde de température au garage municipal	782.50 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau inc.	Exploitation des ouvrages d'assainissement et suivi traitement eau potable pour février	4 120.99 \$
Association des pompiers de Bromont	Don au bénéfice des enfants dans le besoin sur le territoire de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse-de-Granby	750.00 \$
Mini Excavation Eric Bonin Inc.	5 de 5 vers contrat déneigement saison 2022-2023	1 954.58 \$
Buropro Citation inc.	Fourniture de livres pour la bibliothèque	216.98 \$
Canadian Pacific Railway Company	1er trimestre 2023 - Entretien des passages à niveau	5 328.00 \$
CLD Brome Missisquoi	Versement 2 de 2 - Carte vélo Brome-Missisquoi 2022-2024	450.00 \$

Croix-Rouge canadienne	Entente de services aux sinistrés pour la période d'avril 2023 à mars 2024	423.36 \$
Distribution O-Palardy	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée et service d'entretien annuel des refroidisseurs	656.54 \$
DBR Informatique inc.	Relevé de compteur - photocopieur Kyocera	293.94 \$
Enviro 5 inc.	Service de vidange pour 1 fosse septique	291.46 \$
Enviroclimat Inc.	Appel de service pour l'unité de chauffage du garage municipal	123.21 \$
Edilex	2e de 3 année - Contrat d'abonnement gestion contractuelle	3 553.51 \$
Patrick Ewing	1 de 5 vers. contrat - entretien du terrain de baseball (résol. 2022-263) et 1 de 6 vers. contrat tonte de gazon des terrains municipaux (résol. 2022-261)	3 096.66 \$
Fonds des biens et des services	Abonnement maj 166 - Normes des ouvrages routiers	59.56 \$
Gaumont & Associés S.E.N.C.	Frais de signification - vente pour taxes	162.10 \$
Girafe Conseils	Service Office de mars, installation de 2 nouveaux postes informatiques et service pour configuration du système téléphonique	1 147.30 \$
Le Groupe Expert Drains	Appel de service pour toilettes défectueuses ou problème d'évacuation des eaux usées	324.81 \$
Gestim	Contrat de services professionnels pour le poste d'inspection	7 569.72 \$
La Mutuelle des municipalités du Québec	Franchise d'assurance sur réclamation	1 000.00 \$
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	561.43 \$
Papeterie Cowansville inc.	Fourniture de papeteries	572.99 \$
Papeterie Atlas inc.	Fourniture de papeteries	62.31 \$
Plomberie Goyer inc.	Appel de service pour le chauffe-eau à l'usine de traitement des eaux usées et vérifier la pompe de l'unité de chauffage du garage	323.22 \$
Les Publications municipales	Service de conception, infographie et impression du bulletin municipal	3 359.31 \$
Dupont Energies	Fourniture de mazout pour le chauffage de l'Hôtel de Ville	4 921.71 \$
Wolters Kluwer Canada Limited	Maj 54 Droit municipal principes généraux et contentieux et abonnement annuel règlements municipaux	3 117.45 \$
Roger Dion & Fils 2006 inc.	Service de nivelage des chemins municipaux et urgence sur l'avenue des érables	3 931.57 \$
Les Remorques Laroche	Fourniture d'une remorque dompeur avec rampe d'embarquement	13 580.85 \$
Entretien Stenapro inc.	Service d'entretien ménager pour le mois de mars	1 965.84 \$
Services Matrec – GFL Environmental	Service de collecte de matières résiduelles pour le mois d'avril	21 947.84 \$
STE Systèmes téléphoniques	Fourniture et installation d'un système téléphonique	7 497.52 \$
Thomson Reuters Canada	Abonnement annuel - Droit québécois - l'environnement	592.20 \$
Top Location inc.	Frais de location pour unité de chauffage au propane pour le garage municipal et service de réparation et mise au point de la scie Shindaiwa	723.79 \$
Ville de Bromont	Service en commun du 2022-10-01 au 2022-12-31 et 1 de 3 vers. entente tripartite 2023	129 113.71 \$
Ville de Cowansville	Facturation quote-part 2023 et entente assainissement des eaux usées 2022	3 760.39 \$

**Sous-total des déboursés**

**265 979.89 \$**

	<u>Autres déboursés pour approbation :</u>	
	Salaires des employés et traitement des élus pour le mois de mars	33 208.35 \$
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00 \$
	Frais mensuels pour le terminal Interac Global	33.22 \$
<b>Total des déboursés</b>		<b><u>299 351.46 \$</u></b>

---

**2023-076  
ADMINISTRATION  
RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2023-077  
CORRESPONDANCE**

Aucun dossier.

---

**2023-078  
ADMINISTRATION  
CARTE D'ACHAT VISA  
EMPLOYÉE ADJOINTE À LA COMPTABILITÉ ET AU SECRÉTARIAT**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- de présenter une demande pour l'obtention d'une carte d'achat VISA au nom de Manon Caron, adjointe à la comptabilité et au secrétariat;
- d'autoriser une limite de 2 000,00 \$;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toutes directives et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

---

**2023-079  
ADMINISTRATION  
SOUPER HOMARD DE  
L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE BROMONT INC.**

ATTENDU QUE l'Association des pompiers de Bromont inc. tiendra un souper homard le samedi 20 mai 2023 à l'Aréna de Bromont afin de ramasser des fonds pour fournir de l'aide aux enfants qui sont dans le besoin sur le territoire desservi par le Service de sécurité incendie Bromont – Brigham–St-Alphonse-de-Granby ;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de commanditer le souper homard de l'Association des pompiers de Bromont inc. par un don de 750 \$ ;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;
- d'inviter les citoyens à participer en grand nombre à cet événement.

**2023-080**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM 2023-0001**

La demande DM 2023-0001 concerne les dispositions relatives aux bâtiments accessoires au chapitre 6 de l'article 70 du Règlement de Zonage 06-101, concernant les superficies maximales autorisées.

**Nature et effets de la demande DM 2023-0001 :**

Autoriser la superficie de 294,0 mètres carrés de l'ancienne porcherie dérogeant ainsi le règlement de zonage 06-101, article 70, considérant qu'il subira un changement d'usage pour être un garage isolé. La réglementation spécifie que les garages isolés doivent avoir une superficie maximale de 110 mètres carrés pour un lot de 4000 mètres carrés ou plus.

**Identification du site concerné pour la demande DM 2023-0001 :** L'emplacement visé est situé sur le lot 3 711 559 du cadastre du Québec (matricule : 5315-73-0966) au 1815, chemin Magenta Ouest, à Brigham.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**2023-080**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM 2023-0001**  
**DE DÉROGATION MINEURE 2023-0001**  
**CADASTRE DU QUÉBEC : LOT 3711559**

**Règlement concerné**

La demande DM 2023-0001 concerne les dispositions relatives aux bâtiments accessoires au chapitre 6, soit; l'article 70 du *Règlement sur le Zonage numéro 06-101*, concernant les *SUPERFICIES MAXIMALES AUTORISÉES*.

**Nature et effets de la demande DM 2023-0001 :**

**SUPERFICIE D'UN GARAGE ISOLÉ**

**Autoriser la superficie de 294,0 mètres carrés de l'ancienne porcherie dérogeant ainsi au règlement de zonage 06-101, article 70, considérant qu'elle subira un changement d'usage pour devenir un garage isolé. La réglementation spécifie que les garages isolés doivent avoir une superficie maximale de 110 mètres carrés pour un lot de 4000 mètres carrés ou plus.**

**Identification du site concerné pour la demande DM 2023-0001 :** L'emplacement visé est situé sur le lot 3 711 559 du cadastre du Québec (matricule : 5315-73-0966) au 1815, chemin Magenta Ouest, à Brigham.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de lotissement respecte les dispositions applicables à la zone dans laquelle la propriété se situe;

**CONSIDÉRANT QU'**il y'aurait un préjudice sérieux au citoyen dans la modification de son entrée électrique et la démolition d'une partie du garage;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas de voisinage à proximité, il n'y aura aucun impact.

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une réutilisation d'une structure déjà présente sur la propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande unanimement l'acceptation de la demande qui a pour but d'autoriser que la superficie du garage isolé projeté (ancienne porcherie) soit de 294,0 mètres carrés sur le lot 3 711 559 du cadastre du Québec (matricule : 5315-73-0966) au 1815, chemin Magenta Ouest, à Brigham ;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Mireille Guay et unanimement résolu d'accepter la demande qui a pour but d'autoriser que la superficie du garage isolé projeté (ancienne porcherie)

soit de 294,0 mètres carrés sur le lot 3 711 559 du cadastre du Québec (matricule : 5315-73-0966) au 1815, chemin Magenta Ouest, à Brigham.

---

**2023-081**

**URBANISME**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102 POUR AJOUTER À L'ARTICLE 38 DES SPÉCIFICATIONS QUANT À LA DIMENSION DES TERRAINS DE LA ZONE A-42, SOIT CONCERNANT LEURS SUPERFICIES, LEURS FRONTAGES ET LEURS PROFONDEURS**

Avis de motion est donné par monsieur le maire Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro 06-102. L'objet du règlement 2023-01 est de modifier l'article 38 du chapitre 4 du Règlement sur le lotissement numéro 06-102 pour y ajouter des spécifications quant à la dimension des terrains de la zone A-42, soit une superficie de terrain minimale et maximale, leurs frontages et leurs profondeurs.

---

**2023-082**

**VOIRIE**

**REDDITION DE COMPTE-MTQ 2022**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 259 948 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée du document intitulé « Suivi budgétaire de la voirie » identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement que la municipalité de Brigham informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

---

**2023-083**

**VOIRIE**

**APPEL DE PROPOSITION 2023-07 - TRAVAUX DE PAVAGE RECOUVREMENT PARTIEL ET RAPIÉÇAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a fait un appel de propositions à sept (7) fournisseurs de services concernant les travaux de pavage – recouvrement partiel et rapiéçage;

ATTENDU QUE nous avons reçu quatre (4) propositions valides pour les travaux de pavage – recouvrement partiel et rapiéçage;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la plus basse proposition conforme, à un prix unitaire, pour des travaux de pavage (recouvrement partiel et rapiéçage) dans le cadre de l'appel de proposition 2023-07 soit la proposition de Sintra Inc. (Région Montérégie – Rive-Sud) au montant global estimé de 77 372.80 \$ plus taxes;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2023-084**  
**VOIRIE**  
**OFFRE DE SERVICES – FOSSÉS**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une offre de prix pour des travaux de nettoyage de fossés;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la proposition de Excavation Richard Bouthillette jusqu'à un montant de 24 627.65 \$ (taxes incluses);
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2023-085**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**ENTENTES POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE**  
**DU PARC GILLES DAIGNEAULT**

ATTENDU QUE le terrain de balle du parc Gilles Daigneault, maintenant sous la responsabilité municipale, est utilisé pour offrir des activités sportives à l'ensemble des Brighamois, que ce soit pour le baseball mineur et/ou pour des ligues pour adultes et pour des activités libres;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une entente avec Baseball Brome-Missisquoi désirant utiliser le terrain de baseball;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser le tarif pour l'utilisation par la ligue adulte du terrain de balle

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser l'utilisation du terrain de balle du parc Gilles Daigneault pour permettre que des activités sportives puissent s'y tenir selon les termes de l'entente de partenariat avec Baseball Brome-Missisquoi sans frais, et l'affichage d'un panneau indiquant les logos des commanditaires de l'organisme, également sans frais ;
- d'autoriser l'utilisation du terrain de balle du parc Gilles Daigneault pour permettre que des activités sportives puissent s'y tenir selon les termes du contrat de location – terrain de balle saison 2023 aux frais fixés audit contrat;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet, notamment le projet d'entente, en apportant s'il y a lieu les ajustements nécessaires.

**2023-086**  
**VARIA**  
**MARCHÉ FERMIER DE BRIGHAM – NOUVELLE ÉDITION**  
**– PROJET COMMUNAUTAIRE –**  
**AUTORISATION**

ATTENDU QUE la fête municipale se déroulera en fin de journée le 19 août 2023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de tenir le marché fermier, qui en sera à sa troisième année, en ouverture de la fête municipale;

ATTENDU QUE le marché se tiendra dans le Parc Gilles-Daigneault;

ATTENDU QUE les participants doivent conclure un contrat de participation;

ATTENDU QUE la Municipalité prêtera également, s'il y a lieu, des chaises et des tables pour la tenue de l'événement;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser la tenue du marché fermier à titre de Projet communautaire avant la fête municipale, dans l'après-midi du 19 août 2023, sauf avis contraire du directeur général ;
- d'autoriser, s'il y a lieu, le prêt de chaises et de tables pour les kiosques;
- d'allouer un budget de 1000 \$ et financer cette dépense à même le fond général;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à ces effets, notamment pour permettre le réaménagement des lieux et s'il y a lieu l'annulation de l'évènement en tout ou en partie.

---

**2023-087**  
**VARIA**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT**  
**NUMÉRO 06-102**  
**PREMIER PROJET**

Le conseiller Philippe Dunn déclare son intérêt et se retire, ne participant pas à la délibération ni au vote.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la présente séance;

ATTENDU QUE la zone A-42 aux règlements d'urbanisme est située dans le prolongement du périmètre urbain de la Municipalité;

ATTENDU l'absence de spécification minimale et maximale relative à la dimension des terrains pour la zone A-42 à l'article 38 du Règlement de lotissement 06-102;

ATTENDU QUE la Municipalité désire ajouter des spécifications à cet égard pour assurer son développement urbanistique;

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro 06-102– premier projet.

Le maire fait la lecture du règlement 2023-01 – premier projet.

Des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public à la présente séance, et une copie est mise sur le site Internet de la Municipalité pour consultation.

**PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

1. Le présent règlement modifie le règlement sur le lotissement numéro 06-102, afin d'ajouter à son article 38 des spécifications quant à la dimension des terrains de la zone A-42, soit concernant leurs superficies, leurs frontages et leurs profondeurs.
2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

3. À l'article 38 du Chapitre 4 intitulé *Dispositions relatives aux terrains*, la ligne suivante est ajoutée à la suite du tableau :

Zone (s)	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	Superficie maximale (m <sup>2</sup> )	Frontage simple minimal (m <sup>2</sup> )	Profondeur moyenne minimale (m <sup>2</sup> )
A-42	3 000	6 000	50	50

**PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

4. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au Règlement sur le lotissement numéro 06-102.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 4 AVRIL 2023.**

\_\_\_\_\_  
Steven Neil  
Maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
**2023-088  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Le conseil municipal n'a pas reçu de questions via le site Internet de la municipalité de Brigham.

L'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu'à la salle du conseil.

**2023-089**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19h38.

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---